

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 PP 41 Acquisition de deux places de parking situées au 91 rue des Pyrénées à Paris 20^{ème} arrondissement, au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Monsieur Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le projet de délibération, en date du 18 mai 2021, par lequel M. le Préfet de police soumet à son approbation l'acquisition de deux places de parking au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : L'acquisition de deux places de parking, situées au 91 rue des Pyrénées à Paris 20^{ème} arrondissement pour les besoins de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, est approuvée.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget spécial de la Préfecture de police, exercice 2021, à la section d'investissement (2 x 16 000 € = 32 000 €) : compte nature 2111, chapitre 901, article 1311.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO